



TABLE RÉGIONALE
DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES ET
BÉNÉVOLES DE LA MONTÉRÉGIE

Réseau
SOLIDARITÉ
Itinérance du Québec



Le Regroupement
des Auberges du cœur
du Québec

Communiqué de presse

Plan d'action interministériel en itinérance « Y'a pas que les estomacs qui sont vides! »

Montréal, le 7 décembre 2016 – Il y a très exactement deux années de cela, jour pour jour, la ministre Lucie Charlebois annonçait le lancement du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020. La Ministre s'engageait à augmenter le nombre de logements sociaux, à investir dans le réseau de la santé et des services sociaux, à stabiliser le revenu des personnes pauvres et à agir préventivement et rapidement avec les jeunes les plus vulnérables afin de contrer l'itinérance. Force est de constater qu'il n'y a pas eu de véritables investissements pour permettre ces changements significatifs.

« En Montérégie, deux années après l'annonce du Plan d'action interministériel en itinérance, la situation se dégrade : fermeture de centres locaux d'emploi, recours accru aux banques alimentaires, listes d'attente interminables pour l'accès aux logements sociaux, etc. Les travaux régionaux dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action régional se font sans investissement, pas un sous! Comment peut-on souhaiter de véritables changements dans un tel contexte » déplore Danielle Goulet, présidente de TROC-Montérégie. « La Ministre doit s'assurer que tous les ministères auront les moyens pour s'engager sérieusement dans ce plan, sans quoi, le plan d'action est une coquille vide! ».

Au niveau des politiques nationales, le gouvernement vient tout juste d'adopter la loi 25 modifiant la loi sur l'aide sociale et instaurant la

possibilité de couper le revenu de dernier recours des premiers demandeurs d'aide sociale ou de retenir leur chèque en cas de manquement au nouveau programme Objectif emploi. « Contraire aux fondements guidant la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la Politique nationale de lutte à l'itinérance, ce tournant punitif est une entrave majeure au droit au revenu et se moque des difficultés que vivent les personnes démunies », soutient Tristan Ouimet-Savard du Regroupement des Auberges du cœur du Québec.

Dans une vaste majorité des régions du Québec, la mise en place des comités directeurs régionaux chargés de réaliser le Plan d'action interministériel de lutte à l'itinérance ont débuté leurs travaux avec plusieurs mois de retard et bénéficient de trop peu de moyens. De plus, certaines orientations gouvernementales ne soutiennent pas adéquatement les efforts déployés par ces comités régionaux. Selon Mathieu Frappier du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ), c'est le cas notamment en matière d'accès au logement : « Alors que les efforts de prévention et de réduction de l'itinérance commandent un vaste chantier de nouveaux logements sociaux et communautaires, le gouvernement de Philippe Couillard diminue la construction de nouvelles unités de logements sociaux de 3000 à 1500 unités par année pour l'ensemble du territoire. C'est nettement insuffisant. ».

En cette semaine de grande guignolée des médias, il ne faudrait pas oublier que la pauvreté, la précarité alimentaire, l'itinérance, l'analphabétisme, le sous-financement des services publics, sont des réalités permanentes. L'atteinte d'une plus grande justice sociale exige d'abord et avant tout des politiques sociales et économiques qui visent à contrer les inégalités. Est-ce que le prochain budget du gouvernement corrigera la situation? C'est ce à quoi nous nous attendons car pour le moment, nous ne faisons que ramasser les oeufs cassés.

-30-

Renseignements : Catherine Jetté, TROC-Montérégie 450.204.1607
(www.trocm.org)